L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 11 au 12 janvier, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 17 h. 13 à 8 h. 43.

A TRAVERS LA VILLE

BLESSEE SUR LE TRAMWAY

Vers minuit 15, des policiers effectuant une ronde aperçurent, près du kioque des tramways, place de la Liberté, une femme paraissant malade. Ils s'en approchèrent et ils apprirent que cette personne, se plaignant d'une vive souffrance à l'épaule, avait été blessée alors qu'elle se trouvait sur un tramway Mongy effectuant le trajet de Lille à Roubaix. Il s'agit de Mme Yvonne Deblandel, 40 ans, ménagère, 41, rue Horace Vernet, qui fut admise à l'Hôpital « La Fraternité ». Son état n'est pas grave.

Une enquête est ouverte pour vérifier les déclarations de la plaignante.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX

DIMANCHE 17 JANVIER - Première Matinée à 14 heures

GLADYS

ou « FUMERIE D'OPIUM » — Operette en 3 actes

Deuxième Matinée à 18 heures

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra en 4 actes

Location comme d'usage au CAFÉ DU THEATRE. — Tél : 340.09.

2525.

LES MEFAITS DE L'IVRESSE

Modeste Timmermans, 48 ans, chef magasinier, 27, rue Chanzy, et Paul Timmermans, 37 ans, cabaretier, 73, rue de la Fosse aux Chênes, avaient abusé de la dive bouteille et c'est en complet état d'ivresse qu'ils furent rencontrés en vilain après l'heure du couvre-feu. Ils passèrent le reste de la nuit au violon et ils furent gratifiés de contraventions.

D'autre part, Mme Ebiagon, 30 ans, cafetière, 2 rue des Fabricants, a averti les services policiers que Paul Timmermans avait brisé, accidentellement la glace de son debit.

Un accord amiable est intervenu entre les parties et cette affaire n'aura pas de suite judiciaire.

Aux Militaires de Carrière de l'Armée de l'Armistice

La Délégation Générale du Gouvernement Français dans les territoires occupés (Secrétariat d'Etat à la Guerre) communique :

Par communiqué en date du 25 décembre 1942, publié dans la Presse la 26 décembre, le Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement a fait connaître que les militaires de tous grades, touchés par les mesures de démobilisation du 27 novembre 1942, pouvaient dès maintenant et quoiqu'en permission souscrire des contrats de travail et se livrer à une activité civile rétribuée.

Il est porté à la connaissance des militaires de carrière démobilisés, désirant être reclassés par les soins du Secrétariat d'Etat à la Guerre, qu'ils trouveront en zone occupée, au Centre de Libération des Prisonniers de Guerre de leur département, un bureau spécialement chargé de les guider dans le choix d'une situation civile et de recueillir leur demande d'emploi.

Il leur est recommandé d'établir une demande d'emploi même s'ils ont déjà produit semblable demande en zone non occupée avant de quitter leur corps.

Pour se présenter ou pour écrire au Centre de Libération chargé d'instruire les demandes d'emploi, s'adresser au « Centre de Libération des Prisonniers de Guerre » du département de résidence.

NORD : Caserne Souham, rue du Vieux-Faubourg, à PAS-de-CALAIS : Arras, 13, rue de Lille — SOMME : Amiens, 17, rue de Castille. AISNE : Vaux-sous-Laon, 33, rue des Ecoles.

11 804

FACHEUSE GLISSADE

Dimanche, à 9 h. 30, M. Louis Bayeart, 69 ans, rue Daubenton, à Lille, face à son habitation. Dans sa chute, il s'est fracturé quelques côtes. Le docteur Delelis, après avoir donné ses soins, l'a fait diriger sur l'Hôpital « La Fraternité ».

SOYEZ EN REGLE !

Pour avoir circulé sur une bicyclette dépourvue d'éclairage, Louis Eeckmann, 17 ans, étudiant, 94, rue du Grand Chemin, a récolté une contravention. La même sanction a été prise à l'encontre de André Van Weiden, 18 ans, étudiant, qui roulait à bicyclette sur le trottoir de la Grande Rue.

Les autorisations de construire

Des autorisations de construire ont été délivrées à :

M. E. Hache, 72, rue Philibert-Delorme, pour faire exécuter une transformation de façade et poser une porte rue de l'Alouette, 30, sous réserve de l'article 76 relatif aux saillies autorisées en façade, et conformément aux plans fournis ;

M. A. Plouvier, 36, rue de Mouvaux, pour faire exécuter des travaux de transformation, en son immeuble sis 38, rue de Mouvaux, sous réserve de l'article 76 relatif aux saillies autorisées en façade et des art. 183 et suivants relatifs aux barrières et échafaudages, conformément aux plans fournis et sous réserve de sa déclaration concernant le montant des travaux ;

M. G. Delmotte, 4, rue Edouard-Anseele, pour faire exécuter des travaux de transformation et de refection en son immeuble sis 23, rue Saint-Jean, conformément aux plans fournis et sous réserve de l'art. 76 relatif aux saillies autorisées en façade et des art. 183 et suivants relatifs aux barrières et échafaudages ;

M. Destoop, 10, place du Travail, pour poser un lanterneau en son immeuble sis 10, place du Travail, conformément aux plans fournis ;

MM. M.C. et R.Prouvost, 4, quai de Dunkerque, pour rehausser un mur de façade en leur immeuble sis 4, quai de Dunkerque, conformément aux plans fournis, sous réserve de l'art. 75 relatif aux saillies autorisées en façade et des art. 183 et suivants relatifs aux barrières et échafaudages.

TRAMWAYS

Ce soir, à 8 heures

LA NEIGE SUR LES PAS

Sociétés et Comités

RETRAITES DES TRAMWAYS DE L'E.L.R.T.

Le décret portant augmentation de l'indemnité de vie chère vient de paraître à l'Officiel. Se présenter à la permanence qui se tiendra le 13 courant à la « Maison des Tramways » à partir de 15 h. où tous renseignements seront donnés à ce sujet.

OBIT ANNIVERSAIRE

Vous êtes prié d'assister à l'Obit anniversaire qui sera célébré le **Mardi 12 Janvier**, à 9 h. 30, en l'Eglise Saint-Martin, pour le repos de l'âme de

Monsieur Noël DEHEDIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
Directeur Général de l'Automobile-Club du Nord, du Nord-Touriste et du Moto-Club du Nord.

décédé le 11 janvier 1942, dans sa 70e année

De la part de Madame Noël DEHEDIN, son épouse ; M. et Mme Marcel DEHEDIN-MARTIN, et leur fille ; M. Adolphe DUBURCQ (en captivité) et Mme DUBURCQ-DEHEDIN et leurs enfants ; ses enfants et petits-enfants, et toute la famille.

ETAT CIVIL

Naissances : Joslane Illis, rue de Denain, 90 bis, c. Degrieck ; Danièle Beth, rue Jean-Mace, 136 ; Viviane Chomez, rue des Anges, 1, c. Liagre ; Gérard Cardon, rue Basse Mature, 65, c. Agache, 5 ; Jean-Claude Leduc, de Saint-Pé (Hautes-Pyrénées).

Décès : Marie Devolder, 73 ans, Vve Dehier, 2, rue Paul-Bert ; Alfred Preys, 66 ans, de Wasquehal, 15, cité de l'Union ; Emile Germain, 60 ans, rue de la Vigne, 57, c. Sainte-Thérèse, 9 ; Louis Florin, 65 ans, rue Jemmapes, 21, c. Planckaert, 3 ; René Debay, 40 ans, rue du Luxembourg, 148 bis ; Georges Pollet, 61 ans, rue Racine, 70 ; Marie Provoyeur, 66 ans, ép. Coucke, 4, rue d'Ely.

WASQUEHAL

ALLOCATIONS MILITAIRES

La remise des nouveaux certificats du paiement pour la premier trimestre 1943 aura lieu à la mairie, 3a guichet, mardi 12, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h. Les allocataires sont priés de rapporter le certificat expiré du 4e trimestre 1942.

Quartier Phares. — Les habitants des rues des Lilas, des Jardins, de la Vendée, rue Jean-Bart et avenue du Sart, sont tenus de rapporter leur laissez-passer à la mairie (bureau des Archives), sous peine de sanctions. La même mesure s'applique aux jardiniers qui ont reçu un laissez-passer leur permettant de se rendre librement à leurs travaux de jardinage.

Les registres doivent être en règle. — M. Pasquier, commissaire de police, a dressé un procès-verbal à la charge de M. Joseph Nowak, habitant 12, rue de la Venée pour non inscription d'un sujet étranger sur son registre de logeurs.

La camouflage est obligatoire. — En tournée dans le quartier du Capreau, les agents de la police locale ont dressé une contravention à la charge de Mme Berthe Selei, Vergotte, demeurant 39, rue de Tourcoing, pour défaut de camouflage des lumières à son habitation.

CROIX

POUR LE COLIS DU PRISONNIER

Le bureau des interprètes de la mairie a remis au comité d'assistance aux prisonniers de guerre la somme de 288 fr. provenant du tronc du bureau.

Contrôleur des Contributions. — Le contrôleur des Contributions Directes recevra à la mairie, salle de l'inspection scolaire, 1er étage, mercredi 13, de 14 h. à 16 h.

Les bons de charbon. — Les certificats médicaux pour les demandes de charbon doivent être déposés à la mairie, du lundi au jeudi de chaque semaine. Le médecin contrôleur les examine le vendredi, puis les bons jouissant d'un avis favorable sont remis à domicile dans la journée du samedi. Les personnes qui ne recevraient pas ce bon, devront considérer que leur demande a été rejetée.

Etat civil. — Naissances : Belle Danièle, rue de Tripoli, 10 ; Crépel Nadine, rue Jacquard ; Pollez Albert, rue Jean Jaurès, 20.

Décès : Antsen Marthe, 16 ans, rue Dubled, 40.

LEERS

Les dates à retenir. — Le Cercle Dramatique « L'Amitié Franco-Belge » de Néchin-Gibraltar, dont les manifestations théâtrales sont toujours très goutées du public, a retenu les dimanches 21 et 28 février, ainsi que le dimanche 7 mars, pour ses prochains concerts dont le programme comporte une comédie en 4 actes d'une hilarante beauté.

Une audition musicale par l'orchestre de l'Harmonie est aussi prévue, ainsi que de nombreux intermèdes.

Tribunal correctionnel DE LILLE

A LA MANUFACTURE DES TABACS

Dans la soirée du 28 septembre 1942, plusieurs individus pénétraient à la Manufacture des Tabacs, rue du Pont-Neuf, à Lille, et enlevaient 256 kilogs de scaferlati.

Il s'agit de Albert Varupenne manœuvre, rue St-Ormon, à **Lille** ; Jean Coquerelle, 21 ans, rue Saint-Luc, à **Lille** ; Lucien Hennequin manœuvre, rue St-Ormon, à **Lille** ; André Strobbe, rue de Rouges-Barres, à **Marcq-en-Barœul**. Ils ont agi avec la complicité de Raphaël-Lambert, rue de la Marmora, à **Lille**, lequel avait indiqué l'emplacement d'une clef qui devait faciliter la tâche des cambrioleurs.

Strobbe a été condamné, par défaut, à 2 ans d'emprisonnement ; Varupenne à 1 an ; Coquerelle et Hennequin à 10 mois ; Raphaël Lambert, à 6 mois.

Pour recel de 41 kilogs de tabac, 6 mois avec sursis à Maurice Vandevelde, couvreur, rue Jenner, à **Lille**.

LE BIEN D'AUTRUI

Quatre mois avec sursis à **O. D.**, 17 ans, demeurant à **Marcq-en-Barœul**, et à Armand Roels, plombier, rue de Lille, à **Wasquehal**, pour avoir dérobé des quartiers de viande sur un camion, 15 jours pour recel à Augustine Mathelui, rue Jean-Mermoz, à **La Madeleine**.

— Quatre mois avec sursis à Marie-Louise Pauwels, rue Rémi-Lefebvre, à **Roubaix**, pour avoir vendu des vêtements ne lui appartenant ; 3 mois.

TRAFIC DE TICKETS

Henriette Vandenbulcke, de Touffiers, a recélé des tickets de pain dérobés par un tiers dans un service du ravitaillement : 4 mois d'emprisonnement et 3.000 francs d'amende.

— Pour trafic de tickets de pain falsifiés, diverses amendes de 3.000, 2.000, 1.200, 600 et 300 francs, à Marie Pauliveiche, domicilié à **Wasquehal** ; à Marcelle Euxombre, de **Roubaix**, à Emilie Deloof, de **Roubaix** ; à Jeanne Depraeter, de **Wattrelos** ; à Marie Gruson, de **Wattrelos**, et à Marie Debuisschère, de **Wasquehal**.

Nos conseils pratiques

LE JARDIN FAMILIAL

LA TAILLE FRUITIERE DU POIRIER

La taille des arbres fruitiers est souvent considérée comme un art ! Détrompez-vous, ce n'est pas très compliqué et, si vous le voulez bien, nous allons essayer d'approfondir un peu la question. Ceci me demandera au moins deux ou trois articles afin de ma permettre de vous exposer l'essentiel. Evidemment, cela irait mieux si nous nous trouvions réunis autour d'un arbre, ou si je pouvais vous faire quelques dessins. Comme la chose est impossible, je vais m'efforcer d'être très simple et ma mettre à la portée de tous. Néanmoins, si quelques points vous restaient obscurs, n'hésitez pas à ma le faire savoir.

En taillant, on doit songer à continuer la forme de l'arbre si celui-ci n'a pas atteint ses limites maximum. Pour ne pas compliquer les choses, nous nous occuperons uniquement de la taille faite en vue d'obtenir ou de favoriser la fructification.

La taille demande de la réflexion. Cherchez à imaginer la réaction de l'arbre à la suite de votre coup de sécateur et n'oubliez pas que vos arbres doivent être pour vous une source de bénéfices. *Des quelques règles qui vont suivre ne tirez pas des conclusions rigides et définitives. Il faut au contraire, les assouplir et les adapter à chaque arbre, à chaque coursonne ou ramification fruitière que* vous rencontrerez. En arboriculture, il n'y a rien d'absolu. On ne doit pas dire : « Je taillerai tous mes rameaux à trois yeux ». On est, jusqu'à un certain point, la maître de l'arbre, mais on ne doit pas lui faire violence.

La taille des arbres à fruits à noyaux, diffère de celle du poirier ou du pommier, tandis que pour ces derniers il y a simplement quelques variantes. Voyons celle du poirier, nous l'adapterons ensuite au pommier.

Pourquoi tailler ?

1° Pour avoir de beaux fruits ; ceux-ci étant moins nombreux, seront mieux nourris.

2° Pour avoir des fruits près de la branche charpentière, donc pour avoir *des coursonnes courtes*, facilitant la cueillette et les traitements.

3° Pour avoir une fructification régulière, de même importance, ou presque, tous les ans, à moins d'actions particulières des agents extérieurs...

4° Pour donner une forme à l'arbre en rapport avec sa vigueur et la place qu'il doit occuper.

5° Pour maintenir une vigueur semblable entre les différentes parties de l'arbre, c'est-à-dire maintenir un certain équilibre de végétation.

6° Pour favoriser la formation des parties de l'arbre devant porter des fruits, les conserver, les renouveler.

2° Pour empêcher les charpentières de se dénuder, à la base, de productions fruitières.

Il faut cependant signaler que la taille favoriserait l'action des gelées au moment de la floraison.

Les règles de la circulation de la sève. La sève obéit à des lois ; en les modifiant on peut agir sur la fructification de l'arbre.

1° La sève se porte de préférence vers les branches favorisées par la lumière, la chaleur et autour desquelles l'air circule librement.

2° La sève a toujours tendance à se diriger dans les parties supérieures de l'arbre et à délaisser les parties basses. Il faut combattre cette tendance défavorable à la conservation des coursonnes inférieures, en taillant d'autant plus long qu'on se rapproche de la base de l'arbre afin de rétablir un certain équilibre.

3° La sève circule avec plus de force dans une branche verticale. Plus la branche se rapproche de l'horizontale, plus la circulation de la sève se ralentit.

4° La sève se porte de préférence dans les branches les plus fortes et les plus longues, elle abandonnera les branches faibles et courtes si vous n'intervenez pas.

5° Il faut une quantité moyenne de sève pour permettre la formation des boutons à fruits. Plus la sève est favorisée dans sa circulation plus elle tend à faire développer des pousses vigoureuses à bois. Trop peu de sève ne provoque aucune transformation, car les boutons à fruits proviennent de la transformation d'yeux à bois.

En diminuant les fonctions de nutrition, absorption, circulation, en ralentissant par conséquent la végétation de l'arbre, sa vitalité est en péril, d'où réaction : il s'organise pour se reproduire en constituant des organes floraux.

La taille est basée sur une connaissance parfaite de ces lois. Elles permettent d'utiliser les tendances de la végétation, de modifier ses défauts sans faire violence à la nature.

Quelques remarques sur les considérations précédentes. Par suite des lois de la circulation de la sève, nous pouvons donc dire que des rameaux dressés donneront surtout du bois, des rameaux couchés ou pendants formeront surtout des organes à fruits. Dans une autre forme, on peut dire aussi que les rameaux les plus forts portent à bois, alors que les rameaux les plus faibles se mettent à fruits. Il ne faut cependant pas exagérer dans ce sens, car des rameaux trop faibles ne font ni l'un ni l'autre. Raisonnons encore d'une autre façon : une taille courte a beaucoup plus de chance de donner du bois, car la sève mise à la disposition du chaque œil est plus abondante, puisque les yeux sont en nombre moindre. Une taille raisonnable nous donnera du fruit tandis qu'une taille trop longue éloigne le fruit de la charpentière, dénude, épuise.

On ne taille pas seulement en vue de la récolte prochaine, mais aussi en songeant à celles de l'avenir. Il faut savoir limiter les productions importante, pour éviter l'épuisement de l'arbre : dans ce cas, la sève disponible est trop faible et il n'y a aucune transformation. Regardez les arbres livrés à eux-mêmes : ils ont tendance à donner une récolte importante une année sur deux. Il faut lutter contre cette tendance défavorables à vos intérêts.

Les yeux que nous rencontrons sur un poirier. Penchons-nous sur une branche. En examinant toutes ses parties, nous ne tarderons pas à apercevoir les yeux qui suivant leur forme prennent les noms suivants :

L'œil à bois ou bourgeon qui est un petit corps conique constitué par des écailles qui abritent la germe d'une pousse. Cependant suivant les variétés il diffère un peu dans sa forme.

L'œil stipulaire au nombre de deux de chaque côté de l'œil à bois et généralement visibles. Forcés de se développer par suite de la suppression de ce dernier, ils donnent des pousses de faible vigueur, car ils entrent en végétation avec un retard considérable.

L'œil latent. Il se rencontre sur du bois de l'année précédente et plus. Il arriva souvent que les yeux à bois ne se développent pas, mais ils sont encore vivants, ils sont latents et peuvent entrer en végétation par la suite s'ils reçoivent suffisamment de séva. On les voit sur les rameaux qui ne sont pas taillés ou taillés trop longs.

Il en est un quatrième que vous ne verrez pas, mais qui peut se développer en un endroit quelconque surtout aux coudes, c'est *l'œil adventif*.

Nous allons nous arrêter ici aujourd'hui, la semaine prochaine nous partirons du développement de l'œil à bois qui peut donner des productions différentes, nous les tailleron la premiar hiver qui suit leur naissance pour terminer par la taille des coureonnes plus âgées.

B. LAIBE.
Ingénieur horticole.

LILLE

5 cordonniers et apprentis sont arrêtés pour vol et recel de chaussures

Les jeunes L. A., 14 ans, rue Auber, D. D., 15 ans, rue Edouard Vaillant, R. R., 16 ans, même rue, ainsi que les nommés V. E., cordonnier et Baudart Raymond, 25 ans, tourneur, demeurant à **Mons-en-Barœul**, 29, avenue Virnot ont été arrêtés, déférés au Parquet et écroués. Les trois premiers sont les auteurs de vols de chaussures, formes et accessoires, commis 56, rue de Cambrai, au préjudice de M. Verplancken, fabricant de chaussures, alors qu'ils y travaillaient comme apprentis. Ses deux adultes ont recélé les marchandises.

D'autre part, la nommée Delerue née Descamps Raymonde, 50 ans, ménagère, 38, rue Edouard Vaillant, a fait l'objet d'un procès-verbal pour recel, ayant reçu les marchandises dérobées par les enfants et s'étant chargés de les vendre. Cette dernière a été laissée en liberté en raison de ses charges de famille.

Trois garçons de café et un employé de commerce arrêtés pour trafic de cognac

Walkiewiez Tadeusz, 21 ans, garçon de café, 67, rue d'Emmerin ; Debarge René, 22 ans, employé de commerce, 31, rue Chevreuil ; Fouque Emile, 36 ans, garçon de café, 11, rue Chaplin et Blanchard Maximilien, 28 ans, garçon de café, 43 rue St-Etienne ont attiré l'attention de la police.

Walkiewiez a été surpris à 15 h. transportant 29 bouteilles de cognac achetées à Debarge. Il en avait vendu 20 autres à Fouquet par l'intermédiaire de Blanchard. Debarge déclare les avoir achetées de son côté à un inconnu à raison de 325 fr. la bouteille qu'il vendait à Walkiewiez à raison de 340 fr. Blanchard a reconnu de son côté avoir vendu 20 bouteilles de cette liqueur à un inconnu à raison de 390 fr. pièce. Fouquet a également reconnu les faits.

En plus des 29 bouteilles transportées par Walkiewiez, 44 trouvées chez Debarge et 20 chez Fouquet ont été saisies et remises au service des Contributions directes.

Les quatre individus ont été mis en état d'arrestation.

IL N'ETAIT PAS A L'ABRI

La police a arrêté et déféré au Parquet le sieur Lequin Julien, 22 ans, sans profession à La Bassée rue d'Estaires, 4, pour menaces à gardien de la paix. Cet individu ayant fait l'objet d'une contravention pour circulation pendant une alerte, a outragé un gardien de la paix.

VOL DE CARTES DE RATIONNEMENT

Une enquête est ouverte sur plainte de Mme Vve Block Lucienne, 21, rue Bourjembois, pour vol de ses cartes de ravitaillement ainsi que celles d'une locataire, voi commis chez un boucher, rue Pierre Legrand.

UN APPARTEMENT CAMBRIOLÉ

La police enquête sur plainte de Mme Vanderplanque née Dondeyne Marguerite, 4, rue de Baillieul, pour vol d'une montre en or avec son bracelet, de vêtements d'homme et de femme ainsi que de diverses denrées, commis pendant son absence et dans son appartement où il a été fait usage de fausses clés.

UN GAMIN DISPARAIT

La jeune Vandenabelle Thérèse demeurant à **Tourcoing**, 219, rue des Piats, a signalé au Commissariat de police du 2e arrondissement, la disparition de son frère Vandenabelle Robert, 9 ans, venu à Lille, faire une course dans les environs de la gare, en compagnie de sa sœur. Le gamin est recherché.

MARCQ-EN-BARŒUL

Le refrain du jour. — M. Vittenet Pierre, demeurant à Marcq-en-Barœul, 193, avenue de la République, a porté plainte pour vol d'une bicyclette de dame, commis au cours de la nuit dans le vestibule de son habitation. Préjudice : 3.000 francs.

HALLUIN

AUX FAMILLES DE TRAVAILLEURS OCCUPÉS EN ALLEMAGNE

Le paiement des allocations prévues aux familles de travailleurs occupés en Allemagne aura lieu au bureau du chômage, mercredi 13 janvier, de 14 à 14 h. 30.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

La tentative de vol de 50.000 francs

Nous avons relaté dans notre édition d'hier la tentative de vol d'une somme de 50.000 frs qui se trouvait dans une caissette, chez M. Norbert Soens, marchand de volailles, 4 rue de la Marlière, et l'arrestation du voleur, un nommé Duynslager Joseph.

Après avoir avoué le vol et dénoncé son complice au Commissariat de police, Duynslager s'est rétracté devant le juge d'instruction, en ce qui concerne le complice. Il a déclaré, et il prétend, qu'il a pénétré chez M. Soens par la porte du magasin, mais qu'il n'a pas été entendu bien que la sonnerie eut fonctionné.

En réalité, on suppose que Duynslager est entré en même temps qu'un autre individu, qu'il s'est caché, tandis que l'autre avait mission de détourner l'attention de Mme Soens pendant qui « opérait ».

On n'a toutefois aucune preuve et ce ne sont là que des présomptions. En tous cas, en ce qui concerne Duynslager, le cas est clair et il a d'ailleurs fait des aveux.

La fraude à la frontière

Pour fraude de liqueur à la frontière franco-belge, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Elise Labourse, de Reckem, 4 mois et 870 frs d'amende ; Marie Dumoulin, de Menin, 4 mois et 3.154 frs ; René Defeirdt, de Lauwe, 4 mois et 3.430 frs ; Raoul Colpaert, de Menin, 4 mois et 3.804 frs pour possession illicite de tabac ; Albert Vandemoortel, de Mouscron, 4 mois et 3.873 frs pour fraude de fils de laine ; Emile Bruggliis, de Lauwe, 4 mois et 3.873 frs pour fraude d'alcool ; Marcel Saelens, de Lauwe, 4 mois et 9.828 frs pour fraude de liqueurs.

Le CHARBON SUPPLEMENTAIRE

Les ayants droit qui se présentent actuellement au service de ravitaillement pour s'inscrire en vue d'une ration supplémentaire de charbon (accordée aux jeunes enfants et aux vieillards), doivent se munir des pièces suivantes : carte de contrôle N° 30, cartes des cométibles de toute la famille, carte d'identité de la personne qui se présente et livret de mariage.

Pour purger sa peine. — Joseph Vandewiele, 38 ans, demeurant rue de la Martinoire, a été arrêté par la police pour purger une peine d'un mois de prison, infligée par le Tribunal correctionnel de Courtrai, le 8 juillet 1940.

Une arrestation. — La gendarmerie a arrêté le nommé Arthur Depoorter, habitant Grand'Rue, condamné à 8 jours de prison par le tribunal de Courtrai, du chef de non paiement à sa femme de la pension alimentaire.

Acte de probité. — Mme Yvonne Demeester, rue d'Ypres, 22, a trouvé, rue de la Station, un porte-monnaie contenant une assez forte somme d'argent et des timbres de ravitaillement. Elle s'est empressée de le remettre au secrétariat de police qui l'a rendu à sa propriétaire, une personne de la rue des Villas.

ETAT CIVIL

Naissances : Delatter Henriette, ch. d'Asilbeke, 161 ; Dervaux Danielle rue Victor Corne, 33 ; Dewagemaker Rosane, rue de la Prévoyance, 50 ; Deconinck Robert, rue de la Tête d'Orme, 110 ; Depauw Gustave, rue de Wattrelos, 63 ; Kesteloot Anita, rue de la Prévoyance, 47 ; Goedhals Réginald, av. Jean Jaurès, 52.

Publications : David Henri, secrétaire communal, et Léona Vandenberghe, institutrice ; D'haluin Maurice, mécanicien, et *Irma soignaue* ; D'hellemmes Robert, rattacheur et Willemarck Esthelle, surjetteuse ; Depauw Daniel, boulanger et Lambrecht Maria, s.p. ; Vandekerckhova Désiré, ferblantier et Suzanne Delaforterie, confectionneuse ; Homme Jules, mécanicien, et Roose Simona soigneuse.

Décès : Vanzeveren Arthur, contremaître, rue d'Ennetières, 48, décédé à Reckem ; Facon Charles, s.p., rue du Labyrinthe, 180 ; Marcier Julles, teinturier, rue de la Lisse, 45 ; Vanlandeghem Henri, rue des Palmiers, 45, homme de peine ; Merlin Fidélina, s.p., cité Gosseries, 9.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle-Lehoucq (Téléphone 4.86) sont ouverts au public tous les jours, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

« Jules Verne inconnu » par M. le Commandant Franck

La Société de Géographie reprenait hier le cycle de ses conférences habituelles en la Salle du Conservatoire et avait fait appel à M. le Commandant Bernard Franck, bien connu de l'auditoire tourquennois.

C'est devant une assistance nombreuse et choisie que M. Ed. Masurel-Prouvost présenta l'orateur. Celui-ci débuta en brossant une large fresque de l'œuvre de Jules Verne qui ne compte pas moins de 94 romans dont le genre s'adaptait parfaitement à la mentalité de l'époque, et qui eut une si profonde influence sur la jeunesse. Le thème propre de la conférence : « Jules Verne inconnu », consistait à nous faire pénétrer dans la vie du fécond romancier. Celui-ci, originaire de Nantes, eut à Paris des débuts difficiles et dut, en poursuivant ses études, réussir à assurer sa subsistance. Bientôt il écrivit une pièce en collaboration avec Ignard, en même temps qu'il se liait avec Alexandre Dumas. Il trouvait enfin son chemin de Damas et entreprenait la prodigieuse publication que l'on sait, debutant avec 5 semaines en ballon, édité par Etzel et qui connut un immense succès. Etzel fit ensuite un véritable pont d'or à Jules Verne avec un contrat de 20 ans pour 20.000 francs... Amusez-vous à calculer ce que cela représente de nos francs-papier !

Jules Verne, qui avait épousé une amiénoise, finit ses jours à Amiens, membre de l'Académie de Picardie.

La conférence de M. Franck fut parsemée d'anecdotes et de détails pittoresques sur la vie de celui qui fut le grand amuseur des jeunes... et des vieux.

Le public s'associa aux remerciements offerts au conférencier par M. Masurel-Prouvost, en applaudissant chaleureusement celui qui venait de lui faire vivre une heure de détente.

UNE RÉUNION des DIRECTEURS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

M. MARESCAUX EST NOMMÉ PRÉSIDENT D'HONNEUR

Au cours de la première réunion qu'il a tenue au début du present mois, le Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Tourcoing a reconstitué son bureau d'administration que des décès avaient sensiblement touché depuis plusieurs années déjà.

Voulant profiter de cette circonstance pour marquer toute leur sympathie envers leur distingue collègue, M. Léon Marescaux, député-maire, qui appartient à cette honorable compagnie depuis plus de 40 ans, les membres du Conseil des Directeurs l'acclamèrent à l'unanimité président d'honneur de la Caisse d'Epargne en reconnaissance du dévouement inlassable et bénévole qu'il n'a cesse de consacrer jusqu'ici à la haute direction de cet établissement.

Il fut ensuite procédé à la nomination du bureau pour l'année 1943. Ont été élus à l'unanimité :

Président : M. Jules Flipo, fabricant de tapis ; Vice-Présidents : M. Georges Frère, imprimeur, et M. Louis Brogniez, négociant en laines ; Secrétaire : M. Denis Grau peckre, joaillier.

Que ces concitoyens trouvent ici l'expression de nos vives félicitations pour la marque de confiance dont ils viennent d'être respectivement l'objet ; nous savons qu'ils auront à cœur de suivre la voie tracée par leurs predecesseurs, celle qui conduira cette noble et philanthropique institution vers une destinee toujours plus belle.

A la fin de cette réunion, M. Jules Flipo, président, présenta un compte rendu détaillé des opérations effectuées pendant l'année 1942, tant au siège central que dans les sept succursales que compte cette inportante caisse. Les resultats très appréciables accusés par le bilan de ce dernier exercice prouvent une fois de plus, combien est grande et solide la fidélité des nombreux déposants de la Caisse d'Epargne de Tourcoing dont la prospérité n'a d'égale que la sagesse avec laquelle elle est administrée par ses dirigeants dévoues et competents.

L'exercice des élèves au Conservatoire

Un nombreux public d'amateurs avertis, et qui ne manqua pas de s'intéresser vivement, de bout en bout, au spectacle qui lui fut présenté, a assisté hier, en la salle d'auditions du Conservatoire, au premier exercice d'élèves de la saison, consacré aux classes de chant, de harpe, de violoncelle et de contrebasse à cordes.

Ces exercices, qui ont pour but de faire connaître au public et aux familles des élèves, le travail fourni par ceux-ci, et les progrès accomplis, sont chaque fois de véritables concerts de gala, que ne manquent pas de suivre les nombreux amateurs. Certains d'entre eux avaient été retenus, hier, aussi bien par les rigueurs du climat que par les traditions des Fêtes de l'An qui se prolongent bien souvent, dans certaines familles, au delà du 1er janvier. Toutefois nos jeunes artistes eurent le plaisir de se voir applaudir par de fidèles habitués qui ne manquèrent pas de leur témoigner de leur très vive satisfaction.

Successivement, les élèves de la classe de M. Jean Wibaut firent apprécier leur beau talent de chanteurs, tandis que ceux des classes de violoncelle, de harpe et de contrebasse à cordes, se révélaient d'habiles instrumentistes.

Cette belle matinée prouve surabondamment la valeur du travail effectué et fait le plus grand honneur aux professeurs de notre Conservatoire, aux destinées duquel préside maintenant le Maître T. Marcelin, Grand Prix de Rome.

Un Superaliment providentiel : le SOJA

Problème difficile pour une ménagère de maison que de composer, malgré les restrictions, des menus suffisamment nutritifs, suffisamment complets pour assurer la santé des siens !

Or, voici qu'une plante récemment introduite en France, le Soja, vient lui offrir une manne inespérée : à elle seule, la farine de Soja contient en effet 5 fois autant de matières grasses que le lait, 3 fois autant de matières azotées que la viande, sans compter phosphore, sucres et vitamines naturelles.

Et c'est précisément cette précieuse farine qui entre dans la composition de DULSOJA. Sous un faible volume, DULSOJA, préparé par les Laboratoires Dulfrance, équivaut à une ration complémentaire comprenant viande ou poisson, graisse ou huile, pain ou farineux.

L'Union des Familles Nombreuses

Il est rappelé que les inscriptions qui avaient été arrêtées le 15 septembre dernier ont repris depuis le 1er janvier, au cours des permanences qui se trouvent aux endroits, jours et heures désignés ci-après :

Saint-Christophe : 36, rue de la Cloche, le dimanche, de 11 à 12 h.

Notre-Dame : 82, rue de Lille, le dimanche, de 11 à 12 heures.

Sacré-Cœur : 27, rue de Strasbourg, le dimanche, de 11 à 12 h.

Epidème : 2, rue de Seclin, le dimanche, de 11 h. 15 à 12 heures.

Touquet : 122, rue du Touquet, le samedi, de 17 h. à 18 h. 30.

Croix-Rouge : 58, rue de Verdun, le dimanche, de 11 h. 30 à 13 h.

La Marlière : 284, rue Achille Testelin, le dimanche, de 11 à 12 h.

Pont de Neuville : Cercle Notre-Dame de Consolation, le dimanche, de 11 à 12 heures.

Phalempins : Ecole de la rue Montaigne, le vendredi, de 16 à 19 heures.

Brun Pain : 281, rue du Brun Pain, le dimanche, de 12 à 12 h. 30.

Nouveau Clinquet : 44, rue B. Pascal, le lundi, de 17 à 18 heures.

Blanc Seau : Café de l'Hôtel, le dimanche, de 11 à 12 heures.

Pour faciliter les inscriptions à l'U.F.N., il est indispensable de se munir : du livret de famille, de la carte d'alimentation du chef de famille et de la carte de priorité.

Il est rappelé que peuvent faire partie de l'Union les familles de trois enfants et plus.

AVIS

Le maire informe les habitants que le commandant de la place adresse l'appel aux populations de **Tourcoing, Roncq, Neuville-en-Ferrain**, en vue de recupérer les documents militaires français, belges et anglais, instructions de services, cartes, photographies, films, et tout materiel d'actualité (tel que affiches murales, publications, tracts, journaux de guerre, lettre, etc.) qui existeraient encore et d'aviser pour le 15 janvier, la Standortkommandantur de Tourcoing du matériel découvert, qui devra être adressé.

UNE BELLE MANIFESTATION

C'est dans une atmosphère de gaieté que s'est déroulée, dans la salle des fêtes d'Aubervilliers, la traditionnelle fête de Noël que les SAVONNERIES LEVER, sous la présidence du leur Directeur Général M. P. FUSIER, offraient aux enfants de leur personnel.

La salle était comble et l'on notait parmi les personnalités présentes M. PAGES, maire adjoint, MM. DEMARS et POISSON, adjoints, Madame BARTHE et MM. BIDON et CHATEFEAUX conseillers municipaux.

Après une importante partie musicale et artistique qui fut très appréciée, ce fut sous des acclamations enthousiastes que le Père Noël fit son apparition : quelle joie ce fut pour chaque enfant de recevoir, de ses mains, les jouets et friandises que portait sur ses branches le magnifique arbre de Noël qui avait été dressé dans la salle.

Enfin, un goûter monstre clôtura cette jolie fête, dont tous les assistants garderont longtemps le souvenir, car les SAVONNERIES LEVER, comme à l'habitude, avaient bien fait les choses. Elles affirmaient ainsi leur volonté de se trouver toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'œuvres sociales.

FUN